

PROJET D'APPUI AUX INFRASTRUCTURES RURALES DE LA REGION NATURELLE DU BUGESERA (PAIRB)

Don du FAD N°: 2100155016468

AAO N°:169/T/08/11/PAIRB

1. Le Gouvernement de la République du Rwanda a obtenu un don du Fonds africain de développement en différentes monnaies, pour financer le Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de Travaux d'Aménagements hydro-agricoles du marais de Gashora d'une superficie brute de \pm 1500 ha, District de Bugesera, Province de l'Est.
2. Le Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB) invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de réhabilitation d'une digue de protection sur une longueur d'environ 17 317 m, la réalisation des travaux intérieurs d'aménagements (canaux d'irrigation, drains, pistes, ouvrages etc....) ainsi que la réalisation de stations de pompage d'irrigation.
3. Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux du Secrétariat du Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB) sis à Nyamata, District de Bugesera, Province de l'Est, B.P 6587 Kigali, Tél. : +(250) 252561296, (+250) 788300350, (+250) 788300174, E-mail : padabrw@gmail.com.
4. Le Dossier d'appel d'offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille francs rwandais (100 000 FRW), ou son équivalent dans une monnaie librement convertible, au compte n° 120.33.07 du PAIRB ouvert à la Banque Nationale du Rwanda (BNR).
5. Une visite des lieux qui est recommandée, est prévue le **03/11/2011** et sera guidée par les Représentants du Projet d'Appui aux Infrastructures Rurales de la Région Naturelle du Bugesera (PAIRB). Le rendez-vous de départ est fixé aux Bureaux du siège du Projet, sis à Nyamata, à 10 heures précises (heure locale).
6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les dispositions standards du *Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition des travaux* publié par la Banque africaine de développement.
7. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **05/12/2011 à 9 Heures 30 (heure locale)** et être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant au moins égal à Cents millions (100 000 000 FRW) ou son équivalent dans une monnaie librement convertible. Les offres hors délais seront rejetées.
8. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **05/12/2011 à 10 heures (heure locale)**, à l'adresse ci haut citée.